



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023
POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE

Sommaire :

- I. Le cadre général du compte administratif et du CFU*
 - II. La section de fonctionnement du budget principal*
 - III. La section d'investissement du budget principal*
 - IV. Le résultat des deux sections du budget principal*
 - V. L'existence d'un budget annexe Cimetière*
 - VI. Les ratios*
- Annexe : extrait du CGCT*

I. Le cadre général du compte administratif et du CFU

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par le conseil municipal.

L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux.

Temps fort de la vie d'une commune, le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

L'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote du conseil municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

La Ville de Longuenesse s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU conformément à l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021. La convention relative à cette expérimentation a été approuvée par le conseil municipal en date du 11 avril 2023.

Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU, à vocation à devenir, à compter de 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens conformément à la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances initiale (LFI) pour 2024.

II. La section de fonctionnement du budget principal

NB : Les montants présentés sont exprimés en euros TTC (toutes charges comprises).

<i>FONCTIONNEMENT</i>	CA 2021	CA 2022	CA 2023
DEPENSES	8 297 351,22 €	8 853 946,72 €	9 819 796,15 €
RECETTES	10 826 172,48 €	11 272 627,40 €	11 735 887,07 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	2 528 821,26 €	2 418 680,68 €	1 916 090,92 €

Le compte administratif 2023 présente un excédent de la section de fonctionnement de 1 916 090,92 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 650 467,49 € donne un excédent total de fonctionnement de **3 566 558,41 €**.

A – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 819 796,15 €, soit – 3 070 203,85 € par rapport aux crédits ouverts au BP 2023 de 12 890 000 €. Toutefois, le montant du virement à la section d'investissement s'élève à 2 350 000 €. Ce montant n'a pas été mandaté sur l'exercice 2023 mais capitalisé pour investir sur l'exercice 2024.

Par rapport au CA 2022, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 965 849,43 € (soit + 10,9 %).

Ce total intègre les opérations d'ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 042) pour un montant de 887 297,56 €.

Hors ce chapitre, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 932 498,59 €, contre 8 204 289,26 € au CA 2022, soit une augmentation de + 8,87 %.

	CA 2022	CA 2023	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	1 990 088,42 €	2 395 547,85 €	20,37%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	4 868 934,99 €	5 083 711,15 €	4,41%
65 Autres charges de gestion courante	1 170 511,80 €	1 224 004,06 €	4,57%
66 Charges Financières	155 842,05 €	152 137,88 €	-2,38%
67 Charges exceptionnelles / spécifiques	3 106,40 €	233,25 €	-92,49%
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	665 463,06 €	964 161,96 €	44,89%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 853 946,72 €	9 819 796,15 €	10,91%

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse en 2023 (+10,91%).

Entre 2022 et 2023, les charges à caractères général ont à nouveau progressé (+20,37% soit plus de 405 000 €). Les principales raisons sont la municipalisation de la cantine avec l'achat de denrées alimentaires et le transport des enfants, l'entretien de la voirie (+159 600 €), le versement à la CAPSO de deux années pour l'entretien des bouches d'égout pluviales (+116 000 €) et les dépenses d'énergie (+55 000 €).

Les autres charges de gestion courante ont quant à elles augmenté de 4,57 % en lien principalement avec la hausse de la subvention versée au CCAS (+115 000 €).

Entre 2022 et 2023, outre le déroulement de carrière des agents en cohérence avec la politique menée ces dernières années en la matière, l'augmentation du chapitre 012 « Charges de personnel » de 4,41% peut s'expliquer par les éléments suivants : revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1er juillet 2023, revalorisation des bas salaires jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1er juillet 2023, intégration des agents de la restauration scolaire dans les effectifs communaux à compter du 1er septembre 2023.

B – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 11 645 043,71 € (hors résultat reporté de l'exercice 2022 de 1 650 467,49 €), soit – 1 244 956,29 € par rapport aux crédits ouverts au BP 2022 de 12 890 000€. Elles augmentent de 372 416,31 € soit + 3,30 % par rapport au CA 2022.

Ce total intègre les opérations d'ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 042) pour un montant de 99 098,69 €.

Hors ce chapitre, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 636 788,38 €, contre 11 206 717,18 € au CA 2022, soit une augmentation de 3,83 %.

	CA 2022	CA 2023	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	389 172,12 €	447 110,90 €	14,89%
722 Travaux en régie	32 571,54 €	68 241,41 €	109,51%
73 Impôts et taxes	552 627,05 €	512 044,56 €	-7,34%
731 Fiscalité locale	4 875 964,82 €	5 121 595,98 €	5,04%
74 Dotations et participations	4 864 025,96 €	4 929 919,73 €	1,35%
75 Autres produits de gestion courante	356 815,96 €	261 745,70 €	-26,64%
013 Atténuation de charges	159 458,92 €	109 010,35 €	-31,64%
76 Produits financiers	2 284,74 €	2 314,54 €	1,30%
77 Produits exceptionnels	39 706,29 €	193 060,54 €	386,22%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 272 627,40 €	11 645 043,71 €	3,30%

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (parts forfaitaire et péréquation) : 1 887 679 € en hausse de 3 470 € en 2023,
- la dotation de solidarité urbaine : 2 788 109 €, en hausse de 56 643 € par rapport à la dotation 2022,
- les contributions directes : 4 555 784 € en augmentation de 237 563 € par rapport à 2022.

Le résultat de fonctionnement diminue ainsi de 20,77% entre 2022 et 2023 et s'établit à 1 916 090,92 €.

III. La section d'investissement du budget principal

<i>INVESTISSEMENT</i>	CA 2022	CA 2023
DEPENSES	2 908 199,00 €	3 721 898,97 €
RECETTES	7 665 932,26 €	8 487 481,90 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	4 757 733,26 €	4 765 582,93 €

Le résultat d'exécution de 2023 de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 4 765 582,93 € déterminé par la différence entre les recettes et des dépenses d'investissement.

Cependant, compte tenu des restes à réaliser de 527 759,38 € en recettes et 1 888 861,11 € en dépenses, le solde global d'exécution de la section d'investissement est de 3 404 481,20 € (ce qui constitue l'excédent total de financement de la section d'investissement).

Rappel :

Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques données à des tiers qui découlent de la signature des marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) ,

Les restes à réaliser en recettes sont des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, des contrats d'emprunts...)

A – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 721 898,97 € et les restes à réaliser à 1 888 861,11 €, soit 1 824 239,92 € de crédits sans emploi par rapport aux crédits ouverts au BP 2023 de 7 435 000 €. Les réalisations donc hors restes à réaliser augmentent de 813 699,97 € par rapport au CA 2022, soit une augmentation de 27,98 %.

Ce total intègre les opérations d'ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 040) pour un montant de 99 098,69 € ainsi que les opérations patrimoniales (chapitre 041) pour un montant de 129 293,13 €.

Hors ce chapitre, les dépenses réelles d'investissement sans tenir compte des restes à réaliser s'élèvent à 3 493 507,15 € contre 2 805 866,53 € au CA 2022, soit une hausse de 24,50 %.

	CA 2022	CA 2023	EVOLUTION
13 Subventions d'investissement		24 215,61 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	592 000,00 €	735 590,44 €	24,26%
20 Immobilisations incorporelles	269 640,13 €	107 330,78 €	-60,19%
204 Subventions d'équipement versées	5 937,00 €	64 270,00 €	982,53%
21 Immobilisations corporelles	1 235 069,63 €	1 701 291,07 €	37,75%
23 Immobilisations en cours	553 219,77 €	860 809,25 €	55,60%
27638 – Autres établissements publics	150 000,00 €		
040 Opération d'ordre (trx régie + quote part subv)	65 910,22 €	99 098,69 €	50,35%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	36 422,25 €	129 293,13 €	254,98%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 908 199,00 €	3 721 898,97 €	27,98%

Les principales dépenses d'équipements pour 2023 ont porté sur :

LIBELLE DU COMPTE	OBJET	MONTANT
Frais d'études		
	Etude complémentaire pour mise en place d'une géothermie Complexe Maillebois et Ecole Blum	5 112,00 €
	Etude de faisabilité géothermique pour la salle de sports Maillebois	9 576,00 €
Subventions d'équipement versées		
	Attributions de compensation d'investissement	32 135,00 €
Autres agencements et aménagement de terrains		
	Cheminement piéton aménagement Médiathèque	31 098,22 €
Constructions autres bâtiments publics		
	Construction d'un boulodrome couvert Chartreux - Lot 1 Gros œuvre et travaux extérieurs	74 400,00 €
	Construction d'un boulodrome couvert Chartreux - Lot 2 Charpente - Couverture - Bardage - Menuiseries	247 716,43 €
	Construction d'un boulodrome couvert Chartreux - Lot 3 Electricité - Chauffage	11 630,95 €
Agencements et aménagement Bâtiments publics		
	Complément système de contrôle d'accès par visiophones dans les Groupes Scolaires	6 162,00 €
	Préau pour groupe scolaire du Centre	18 720,00 €
	Pose escalier extérieur chaufferie Salle Léo Lagrange	6 936,00 €
	Divers aménagements au Chalet de Morbier	7 291,41 €
	Fourniture d'un modulaire Stade Jean Marie BARBIER	157 356,34 €
Travaux divers de voirie		
	Interventions ponctuelles en voirie et réseau - Réfection voirie Rue Arthur Rimbaud	148 212,77 €

	Renouvellement de la couche de roulement Avenue Léon Blum	181 276,32 €
	Interventions ponctuelles en voirie et réseau - Réfection de voirie et parking Salle Léo Lagrange	64 436,45 €
	Interventions ponctuelles en voirie et réseau - Réfection parking Hôtel de Ville	28 190,69 €
Installations de voirie		
	Acquisition clôtures mobiles de chantier	4 902,60 €
	Blocs anti-intrusion pour les manifestations	5 238,33 €
Réseau d'assainissement		
	Installation système de surveillance et pilotage des réseaux d'eau potable 2023	29 605,20 €
Réseaux d'électrification		
	Interventions sur candélabres d'éclairage public - Réalisation de génie civil Rue David	6 603,00 €
Autres installations, matériel et outillage techniques		
	Pose d'une cuve de récupération d'eau pluvial Parvis de la Mairie	5 976,00 €
	Pose d'une cuve de récupération d'eau pluvial au cimetière	8 508,00 €
	Tondeuse mulching pour le Service Espaces Verts	4 554,00 €
	Sableuse pour les terrains de foot	8 019,90 €
	Transpalette avec clapets de sécurités Sce Espaces Verts	2 976,00 €
Autres matériels de transport		
	Micro tracteur pour le Sce Espaces Verts	40 680,00 €
	Véhicule pour le Sce Ilotage EQ 824 RR	18 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier scolaire		
	Matériel de bureau et mobilier scolaire	9 979,70 €
Autres immobilisations corporelles		
	Podium modulable + Rack de rangement pour festivités	23 415,60 €
	Fontaines à eau pour les salles de sport - Complexe et les Ecoles	26 650,80 €
	Achat 2 containers 6 m pour les Archers et 12 m pour Stade Jean Marie Barbier	9 960,00 €

Constructions		
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Hôtel de Ville	20 871,00 €
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Salle de sports Chartreux	6 191,40 €
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage Ecole Pasteur	1 200,00 €
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Maison des Associations	600,00 €
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Ecole Blériot	1 588,80 €
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Ecole Georges Sand	6 300,00 €
	Travaux rénovation toitures multi support et étanchéité et bardage - Centre Culturel Lamartine	66 194,40 €
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Réfection pyramide Ecole Verlaine	19 146,00 €
	Travaux rénovation toitures multi supports étanchéité et bardage Vestiaires Chartreux	78 427,20 €
	Réhabilitation énergétique GS Blum - Lot 3 - Menuiseries extérieures	198 815,80 €
	Réfection peintures Groupe Scolaire Blum - Couloir et salles de classes	16 826,34 €
	Création d'une sonde géothermique test et mise en œuvre d'un test de réponse thermique Complexe Sportif Maillebois	35 160,00 €
	Travaux restauration église Saint Quentin	19 347,08 €

<u>RESTES A RÉALISER DES ANNEES ANTE-RIEURES</u>		
Frais d'études	Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal route de Wisques	6 600,00 €
Frais d'études	Maîtrise d'œuvre pour réhabilitation énergétique du groupe scolaire Blum	5 270,54 €
Frais d'études	Etude sur plan d'aménagement espace boisé communal	21 161,40 €
Frais d'études	Prestations d'audit énergétique des logements communaux	26 537,40 €
Frais d'études	Etude thermique et de faisabilité technico-économique pour la mise en place d'une géothermie à la salle de sport Maillebois	9 000,60 €
Attribution compensation investissement	Attribution de compensation investissement année 2022	32 135,00 €
Installations générales	Fourniture et pose de revêtement de sol école Blériot	64 699,88 €
Agencement bâtiments publics	Fourniture et pose de revêtement de sol salle Léo Lagrange	47 985,60 €
Agencement bâtiments publics	Fourniture et pose de menuiseries au chalet de morbier	15 972,00 €
Réseaux de voirie	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux servitude chemin plateau des Bruyères et Rue E. Delacroix	53 916,28 €
Installations de voirie	Panneaux de signalisation pour le service voirie	11 281,92 €
Installations de voirie	Feux tricolores pour le carrefour Clémenceau – Camus	10 682,20 €
Réseaux d'électrification	Interventions sur candélabres d'éclairage public	8 095,92 €
Autres matériel technique	Illuminations de fin d'année	9 733,68 €
Autres installations Matériel et Outillage	Tondeuse Honda Pro et Souffleur à dos pour les services espaces verts	4 339,20 €
Autres matériels de transport	Véhicule pour le service transport	32 001,00 €
Autres matériels de transport	Véhicule pour le service affaires scolaires	28 520,78 €
Autres matériels de transport	Véhicule pour le service Police Municipale	46 879,24 €
Autres matériels de transport	2 remorques benne pour le service Espaces Verts	5 082,00 €
Autres matériels de transport	Remorque plateau LIDER pour le service Espaces Verts	8 307,00 €
Autres matériels de transport	Remorque benne pour le service Espaces Verts	5 631,00 €
Autres matériels de transport	Tracteur avec chargeuse pour les services Espaces Verts	59 220,00 €
Agencement et aménagement de terrains	Création de deux terrains de pétanque secteur Blum	20 385,22 €
Constructions	Fourniture et pose de menuiseries Hôtel de Ville-Tranche Ferme	18 834,52 €

Constructions	Fournitures et poses menuiseries salle Léo Lagrange et local pétanque	67 774,01 €
Constructions	Fournitures et poses menuiseries Blum	7 129,63 €
Constructions	Fourniture et pose menuiseries Maison des Associations – Tranche optionnelle 1	11 694,49 €
Constructions	Fourniture et pose menuiseries Centre Culturel Lamartine – Tranche optionnelle 2	52 012,88 €
Constructions	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	15 579,34 €
Constructions	Réfection toiture école Verlaine	19 096,49 €
Constructions	Réfection pignon salle Léo Lagrange	7 090,91 €
Constructions	Rafrâichissement du bardage des volets et des préaux au chalet de mor-bier	33 810,23 €
Constructions	Réfection peintures groupe scolaire Léon Blum	13 898,69 €
Constructions	Travaux restauration église St Quentin – Solde lot 1 couverture	9 473,95 €
Installations, matériel et outillage techniques	Rénovation de l'éclairage public	42 092,09 €

Le remboursement du capital de la dette a représenté 735 010,44 € en 2023.

B – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 729 748,64 € (sans tenir compte de l'excédent) et les restes à réaliser à 527 759,38 €, soit 7 322 491,98 € de crédits sans emploi par rapport aux crédits ouverts au BP 2023 de 11 580 000 €. Elles baissent de 2 497 106,67 € par rapport au CA 2022, soit une baisse de 40,10 %.

Ce total intègre les opérations d'ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 040) pour un montant de 887 297,56 € ainsi que les opérations patrimoniales (chapitre 041) pour un montant de 129 293,13 €.

Hors ces chapitres, les recettes réelles d'investissement sans tenir compte des restes à réaliser s'élèvent à 3 729 748,64 € contre 5 540 775,60 € au CA 2022, soit une baisse de 32,68 %.

	CA 2022	CA 2023	EVOLUTION
10222 FCTVA	571 534,35 €	295 898,59 €	-48,23%
10223 Taxe aménagement	23 079,43 €	23 387,00 €	1,33%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 400 000,00 €	2 100 000,00 €	-12,50%
13 Subventions d'investissement	544 032,82 €	274 166,96 €	-49,60%
16 Emprunts et cautionnements	2 002 030,00 €	630,00 €	-99,97%
21 Immobilisations corporelles	99,00 €		
23 Immobilisations en cours		325,40 €	
27 Autres immobilisations financières		18 750,00 €	
Opérations d'ordres (amortissement, cession) (040)	649 657,46 €	887 297,56 €	36,58%
Opérations d'ordres (patrimoniales) (041)	36 422,25 €	129 293,13 €	254,98%
Excédent investissement	1 439 076,95 €	4 757 733,26 €	230,61%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 665 932,26 €	8 487 481,90 €	10,72%

Les principales recettes d'investissement en 2023 sont l'excédent de fonctionnement capitalisé en 2022 de 2,1 M€, l'opération d'ordre d'amortissement et de cession des immobilisations (887 297,56 €), l'excédent d'investissement (4,7 M€), des subventions d'investissement à hauteur de 274 166,96 € et le F.C.T.V.A pour 295 898,59 €.

IV. Le résultat des deux sections du budget principal

Au global, les résultats se résument comme suit :

- excédent de la section d'investissement de 4 765 582,93 € en 2023, ce qui compte tenu de restes à réaliser en dépenses de 1 888 861,11 € et en recettes de 527 759,38 € donne un excédent de financement de la section d'investissement de 3 404 481,20 €,
- excédent 2023 de la section de fonctionnement de 1 916 090,92 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 650 467,49 € donne un excédent total de fonctionnement de 3 566 558,41 €.

A- La section d'investissement

Résultat excédentaire de l'année 2022	+ 4 757 733,26 €
Excédent de financement de l'exercice	+ 7 849,67 €
Restes à réaliser en dépenses	- 1 888 861,11 €
Restes à réaliser en recettes	+ 527 759,38 €

RESULTAT DE L'EXERCICE :	Excédent de financement de 3 404 481,20 €

B- La section de fonctionnement

Excédent de l'exercice 2023 cumulé	3 566 558,41 €
Affectation qui tient au minimum compte des restes à réaliser de la section d'investissement pour l'apurement du déficit par l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	2 350 000,00 €
Soit un excédent de fonctionnement reporté au BP 2024	1 216 558,41 €

V. L'existence d'un budget annexe Cimetière

La section de fonctionnement s'élève à 79 231,66 € en recettes et à 70 908,61 € en dépenses et la section d'investissement à 150 000,00 € en recettes et 18 750,00 € en dépenses.

La synthèse s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	CA 2022	CA 2023
011 Charges à caractère général (stock)	23 037,25 €	70 908,61 €
65 Autres charges de gestion courante	0,11 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 037,36 €	70 908,61 €

Les dépenses de fonctionnement ont concerné :

- un achat de 44 caveaux de 2 places et graviers pour 53 832,49 €,
- le remboursement de la ville pour les sarcophages vendus pour 11 050,00 €,
- une annulation du stock initial de sarcophages et cavurnes pour 6 026,12 €.

Recettes de fonctionnement :

	CA 2022	CA 2023
70 Produits des services, du domaine	18 216,69 €	16 025,03 €
013 Atténuation de charges (stock)	6 026,12 €	56 208,39 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	5 792,40 €	6 997,85 €
75 Autres produits de gestion courante		0,39 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 035,21 €	79 231,66 €

Les recettes 2023 ont concerné :

- les ventes de cavurnes du budget annexe pour 3 750,00 €,
- la vente de sarcophage pour 12 275,03 €,

- un excédent de fonctionnement reporté pour 6 997,85 €,
- un arrondi de T.V.A. pour 0,39 €,
- la constatation du stock final de cavurnes et sarcophages pour 56 208,39 €.

Dépenses d'investissement :

	CA 2022	CA 2023
16 Emprunts et dettes assimilées		18 750,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	18 750,00 €

La dépense d'investissement correspondant au premier remboursement de l'avance par le budget annexe « cimetière » au budget principal (18 750,00 € par an sur 8 ans).

Recettes d'investissement :

	CA 2022	CA 2023
16 Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €	
001 Excédent investissement		150 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	150 000,00 €	150 000,00 €

La recette d'investissement est constituée uniquement de l'excédent d'investissement correspondant à l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe cimetière afin de financer le programme de fourniture et pose de sarcophages.

Au global, les résultats se résument comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement de 1 325,20 € ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 6 997,85 € donne un excédent total de fonctionnement de 8 323,05 €,
- Excédent de financement de la section d'investissement de 131 250,00 €.

VI. Les ratios

Dépenses - VILLE DE LONGUENESSE - Population comprise entre 10 000 et 20 000 habitants

R.O.B. 2024

Analyse des Ratios

Sur résultats des comptes administratifs

Années 2020 – 2023 (prévisionnel)

* * * * *

Source : DGCL – Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux –
opérations réelles, INSEE (population totale en 2021 – année de référence 2018)
Hors gestion active de la dette
Champ : France métropolitaine

La comparaison des ratios s'analyse en tenant compte de la population INSEE. Au 1^{er} janvier 2023, la population totale de la commune s'établissait à **11 078** (11 082 au 1^{er} janvier 2022).

Ratio n° 1 – « Dépenses réelles de fonctionnement » / Moy. Strate 1 154 € Formule : Dépenses Réelles de fonctionnement + charges rattachées
--

2020	-	7 895 669,35 €	soit	683 € / hab	(moy. Strate 1 087 €)
2021	-	7 698 209,74€	soit	682 € / hab	(moy. Strate 1 071 €)
2022	-	8 204 289,26 €	soit	740 € / hab	(moy. Strate 1 099 €)

2023 - 8 932 498,59 € soit 806 € / hab (moy. Strate 1 154 €)

soit une augmentation de 8,87 % (728 209,33 €) qui correspond notamment à :

- une augmentation de plus de 214 000 € pour les charges de personnel (chapitre 012),
- une augmentation des dépenses d'entretien de voirie pour un montant de plus de 159 600 € (article 615231),
- une hausse globale de plus de 55 000 € pour les dépenses d'énergie (article 60612),
- une augmentation de plus de 30 000 € des achats de denrées alimentaires qui se justifie par la municipalisation de la cantine à compter de septembre 2023 (article 60623),
- une augmentation des quittances d'assurances (+ 17 400 €) (article 6168),
- une hausse de plus de 27 000 € pour l'article 617 « études et recherches » suite au recours d'un cabinet spécialisé concernant la refonte du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- le remboursement à la CAPSO de deux années pour l'entretien des bouches d'égouts pluviales (+116 000 € à l'article 62876),
- une augmentation de la subvention de fonctionnement versée au CCAS (+ 115 000 €),

Ratio n° 2 – « Imposition directe : Fiscalité » / Moy. Strate 613 € Formule : Titres émis aux comptes 73111 et 7318
--

Évolution suivant la variation des bases notifiées et de la décision du Conseil Municipal pour le vote des taux en Taxe d'habitation et Taxes foncières.

2020	-	3 822 581 €	:	11 563 hab	soit 331 € /hab (moy. Strate 574 €)
2021	-	4 161 216 €	:	11 282 hab	soit 369 € /hab (moy. Strate 596 €)
2022	-	4 325 676 €	:	11 082 hab	soit 390 € /hab (moy. Strate 594 €)
2023	-	4 555 784 €	:	11 078 hab	soit 411 € /hab (moy. Strate 613 €)

Ratio n° 3 – « Recettes réelles de fonctionnement » / Moy. Strate 1 351 € Formule : Recettes Réelles de fonctionnement + produits rattachés
--

Ce ratio met en exergue les ressources dont dispose la collectivité.

2020	-	10 627 849,54 €	:	11 563 hab	=	919 € / hab	(moy. Strate 1 284 €)
2021	-	10 753 223,54 €	:	11 282 hab	=	953 € / hab	(moy. Strate 1 272 €)
2022	-	11 206 723,18 €	:	11 082 hab	=	1 011 € / hab	(moy. Strate 1 305 €)
2023	-	11 636 788,38 €	:	11 078 hab	=	1 050 € / hab	(moy. Strate 1 351 €)

Ratio n° 4 – « Dépenses d'équipement brut » / Moy. Strate 331 € Formule : Mandats émis aux comptes 20, 204, 21 et 23 + charges rattachées + travaux en régie

2020	-	6 642 902,48 €	:	11 563 hab	=	575 € / hab	(moy. Strate 310 €)
2021	-	5 516 133,52 €	:	11 282 hab	=	489 € / hab	(moy. Strate 292 €)
2022	-	3 701 383,96 €	:	11 082 hab	=	334 € / hab	(moy. Strate 297 €)
2023	-	4 690 803,62 €	:	11 078 hab	=	423 € / hab	(moy. Strate 331 €)

Les dépenses d'équipement comprennent les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles (acquisitions de biens meubles et immeubles), les travaux en cours auxquels il convient d'ajouter, les travaux en régie.

Les principales dépenses d'équipement en 2023 ont concerné :

LIBELLE DU COMPTE	OBJET	MONTANT
Frais d'études		
	Etude complémentaire pour mise en place d'une géothermie Complexe Maillebois et Ecole Blum	5 112,00 €
	Etude de faisabilité géothermique pour la salle de sports Maillebois	9 576,00 €

Subventions d'équipement versées		
	Attributions de compensation d'investissement	32 135,00 €
Autres agencements et aménag. de terrains		
	Cheminement piéton aménagement Médiathèque	31 098,22 €
Constructions autres bâtiments publics		
	Construction d'un boulodrome couvert Chartreux - Lot 1 Gros œuvre et travaux extérieurs	74 400,00 €
	Construction d'un boulodrome couvert Chartreux - Lot 2 Charpente - Couverture - Bardage - Menuiseries	247 716,43 €
	Construction d'un boulodrome couvert Chartreux - Lot 3 Electricité -Chauffage	11 630,95 €
Agencements et aménag. Bâtiments publics		
	Complément système de contrôle d'accès par visiophones dans les Groupes Scolaires	6 162,00 €
	Préau pour groupe scolaire du Centre	18 720,00 €
	Pose escalier extérieur chaufferie Salle Léo Lagrange	6 936,00 €
	Divers aménagements au Chalet de Morbier	7 291,41 €
	Fourniture d'un modulaire Stade Jean Marie BARBIER	157 356,34 €
Travaux divers de voirie		
	Interventions ponctuelles en voirie et réseau - Réfection voirie Rue Arthur Rimabud	148 212,77 €
	Renouvellement de la couche de roulement Avenue Léon Blum	181 276,32 €
	Interventions ponctuelles en voirie et réseau - Réfection de voirie et parking Salle Léo Lagrange	64 436,45 €
	Intervention ponctuelles en voirie et réseau - Réfection parking Hôtel de Ville	28 190,69 €
Installations de voirie		
	Acquisition clôtures mobiles de chantier	4 902,60 €
	Blocs anti intrusion pour les manifestations	5 238,33 €

Réseau d'assainissement		
	Installation système de surveillance et pilotage des réseaux d'eau potable 2023	29 605,20 €
Réseaux d'électrification		
	Interventions sur candélabres d'éclairage public - Réalisation de génie civil Rue David	6 603,00 €
Autres installations, matériel et outillage techniques		
	Pose d'une cuve de récupération d'eau pluvial Parvis de la Mairie	5 976,00 €
	Pose d'une cuve de récupération d'eau pluvial au cimetière	8 508,00 €
	Tondeuse mulching pour le Sce Espaces Verts	4 554,00 €
	Sableuse pour les terrains de foot	8 019,90 €
	Transpalette avec clapets de sécurités Sce Espaces Verts	2 976,00 €
Autres matériels de transport		
	Micro tracteur pour le Sce Espaces Verts	40 680,00 €
	Véhicule pour le Sce Ilotage EQ 824 RR	18 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier scolaire		
	Matériel de bureau et mobilier scolaire	9 979,70 €
Autres immobilisations corporelles		
	Podium modulable + Rack de rangement pour festivités	23 415,60 €
	Fontaines à eau pour les salles de sport - Complexe et les Ecoles	26 650,80 €
	Achat 2 containers 6 M pour les Archers et 12 M pour Stade Jean Marie Barbier	9 960,00 €
Constructions		
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Hôtel de Ville	20 871,00 €
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Salle de sports Chartreux	6 191,40 €

	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage Ecole Pasteur	1 200,00 €
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Maison des Associations	600,00 €
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Ecole Blériot	1 588,80 €
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Ecole Georges Sand	6 300,00 €
	Travaux rénovation toitures multi support et étanchéité et bardage - Centre Culturel Lamartine	66 194,40 €
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Réfection pyramide Ecole Verlaine	19 146,00 €
	Travaux rénovation toitures multi supports étanchéité et bardage Vestiaires Chartreux	78 427,20 €
	Réhabilitation énergétique GS Blum - Lot 3 - Menuiseries extérieures	198 815,80 €
	Réfection peintures Groupe Scolaire Blum - Couloir et salles de classes	16 826,34 €
	Création d'une sonde géothermique test et mise en œuvre d'un test de réponse thermique Complexe Sportif Maillebois	35 160,00 €
	Travaux restauration église Saint Quentin	19 347,08 €

<u>RESTES A RÉALISER DES ANNEES ANTERIEURES</u>		
Frais d'études	Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal route de Wisques	6 600,00 €
Frais d'études	Maîtrise d'œuvre pour réhabilitation énergétique du groupe scolaire Blum	5 270,54 €
Frais d'études	Etude sur plan d'aménagement espace boisé communal	21 161,40 €
Frais d'études	Prestations d'audit énergétique des logements communaux	26 537,40 €
Frais d'études	Etude thermique et de faisabilité technico-économique pour la mise en place d'une géothermie à la salle de sport Maillebois	9 000,60 €
Attrib.compens.invest.	Attribution de compensation investissement année 2022	32 135,00 €

Installations générales	Fourniture et pose de revêtement de sol école Blériot	64 699,88 €
Agencement bât public	Fourniture et pose de revêtement de sol salle Léo Lagrange	47 985,60 €
Agencement bât public	Fourniture et pose de menuiseries au chalet de morbier	15 972,00 €
Réseaux de voirie	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux servitude chemin plateau des Bruyères et Rue E.Delacroix	53 916,28 €
Installations de voirie	Panneaux de signalisation pour le service voirie	11 281,92 €
Installations de voirie	Feux tricolores pour le carrefour Clémenceau – Camus	10 682,20 €
Réseaux d'électrification	Interventions sur candélabres d'éclairage public	8 095,92 €
Autres matériel technique	Illuminations de fin d'année	9 733,68 €
Autres install. Mat.et Outill.	Tondeuse Honda Pro et Souffleur à dos pour les services espaces verts	4 339,20 €
Autres mat. de transport	Véhicule pour le service transport	32 001,00 €
Autres mat. de transport	Véhicule pour le service affaires scolaires	28 520,78 €
Autres mat. de transport	Véhicule pour le service Police Municipale	46 879,24 €
Autres mat. de transport	2 remorques benne pour le service Espaces Verts	5 082,00 €
Autres mat. de transport	Remorque plateau LIDER pour le service Espaces Verts	8 307,00 €
Autres mat. de transport	Remorque benne pour le service Espaces Verts	5 631,00 €
Autres mat. de transport	Tracteur avec chargeuse pour les services Espaces Verts	59 220,00 €
Agenc.et aménag.de terrains	Création de deux terrains de pétanque secteur Blum	20 385,22 €
Constructions	Fourniture et pose de menuiseries Hôtel de Ville-Tranche Ferme	18 834,52 €
Constructions	Fournitures et poses menuiseries salle léo lagrange et local pétanque	67 774,01 €
Constructions	Fournitures et poses menuiseries Blum	7 129,63 €
Constructions	Fourn.et pose menuiseries Maison des Associations – Tr Optionnelle 1	11 694,49 €
Constructions	Fourn.et pose menuiseries Centre Culturel Lamartine – Tr Optionnelle 2	52 012,88 €
Constructions	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	15 579,34 €
Constructions	Réfection toiture école Verlaine	19 096,49 €
Constructions	Réfection pignon salle Léo Lagrange	7 090,91 €
Constructions	Rafrâichissement du bardage des volets et des préaux au chalet de morbier	33 810,23 €
Constructions	Réfection peintures groupe scolaire Léon Blum	13 898,69 €
Constructions	Travaux restauration église St Quentin – Solde lot 1 couverture	9 473,95 €

Installations, matériel et outillage techniques	Rénovation de l'éclairage public	42 092,09 €
---	----------------------------------	-------------

Ratio n° 5 – « Encours de la dette » au 31 décembre / Moy. Strate 816 €

Formule : Dette en capital restant, inscrit au B.P. de l'exercice N+1

Au 31/12/2020	-	5 030 999,34 €	: 11 563 hab	=	435 € / hab	(moy. Strate 886 €)
Au 31/12/2021	-	4 197 539,40 €	: 11 282 hab	=	372 € / hab	(moy. Strate 862 €)
Au 31/12/2022	-	5 590 862,40 €	: 11 082 hab	=	505 € / hab	(moy. Strate 829 €)
Au 31/12/2023	-	4 872 543,98 €	: 11 078 hab	=	440 € / hab	(moy. Strate 816 €)

d'où une baisse du capital restant dû de 718 318,42 €.

Ratio de capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) :

2020	-	5 030 999,34 €	: 2 732 180,19 €	=	1 an et 11 mois
2021	-	4 197 539,40 €	: 3 055 013,80 €	=	1 an et 5 mois
2022	-	5 590 862,40 €	: 3 002 433,92 €	=	1 an et 11 mois
2023	-	4 872 543,98 €	: 2 704 289,79 €	=	1 an et 10 mois

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il représente le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter complètement si elle y consacrait la totalité de son excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Ratio n° 6 – « Dotation globale de fonctionnement » / Moy. Strate 172 €

Formule : Recettes du compte 741 en mouvements réels (dotation forfaitaire + D.S.U. + dotation nationale de Péréquation)

Il s'agit de la part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

2019	-	4 525 407 €	: 11 584 hab	=	391 € /hab	(moy. Strate 177 €)
2020	-	4 588 163 €	: 11 563 hab	=	397 € /hab	(moy. Strate 176 €)
2021	-	4 598 142 €	: 11 282 hab	=	408 € /hab	(moy. Strate 173 €)
2022	-	4 615 675 €	: 11 082 hab	=	417 € /hab	(moy. Strate 170 €)

2023 - 4 675 788 € : 11 078 hab = 422 € /hab (moy. Strate 172 €)

Il y a lieu de constater, une diminution du montant de la Dotation Forfaitaire (- 196 €), une augmentation de la DSU (+ 56 643 €) et une augmentation de la Dotation Nationale de Péréquation (+ 3 666 €).

Ratio n° 7 – « Dépenses de personnel » / Moy. Strate 59,7 %
Formule : Dépenses du chapitre 012 / Dépenses Réelles de fonctionnement

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

2020 - 4 897 104,47 € / 7 895 669,35 = 62,02 % (moy. Strate 59,4 %)
2021 - 4 739 340,05 € / 7 698 209,74 = 61,56 % (moy. Strate 60,5 %)
2022 - 4 868 934,99 € / 8 204 289,26 = 59,35 % (moy. Strate 60,4 %)
2023 - 5 083 711,15 € / 8 932 498,59 = 56,91 % (moy. Strate 59,7 %)

Le chapitre 012 est en augmentation de 4,41% entre 2022 et 2023. Les raisons sont multiples : revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1er juillet 2023, revalorisation des bas salaires jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1er juillet 2023, intégration des agents de la restauration scolaire dans les effectifs communaux à compter du 1er septembre 2023.

Ratio n° 9 – « Marge d'autofinancement courant (MAC) » / Moy. Strate 92%
Formule : Dépenses Réelles de fonctionnement + remboursement de la dette (imputation 1641) / Recettes Réelles de fonctionnement

Ce ratio mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

2020 - 81,84 % (moy. strate 91,6 %)
2021 - 79,34 % (moy. strate 91,1 %)
2022 - 78,47 % (moy. strate 91,0 %)
2023 - 83,08 % (moy. strate 92,0 %)

Ratio n° 10 – « Taux d'équipement » / Moy. Strate 24,5%

Formule : Ratio n°4 / Recettes Réelles de fonctionnement

Ce ratio mesure l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. A relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

2020	-	6 642 902,48	:	10 627 849,54	=	62,50 %	(moy. Strate 24,1 %)
2021	-	5 516 133,52	:	10 753 223,54	=	51,30 %	(moy. Strate 22,9 %)
2022	-	3 701 383,96	:	11 206 723,18	=	33,03 %	(moy. Strate 22,8 %)
2023	-	4 690 803,41	:	11 636 788,38	=	40,31 %	(moy. Strate 24,50 %)

Ratio n° 11 – « Taux d'endettement » / Moy. Strate 60,4%

Formule : Encours de la dette / Recettes Réelles de fonctionnement

Ce ratio mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

2020	-	47,34 %	(moy. Strate 69,0 %)
2021	-	39,04 %	(moy. Strate 67,7 %)
2022	-	49,89 %	(moy. Strate 63,5 %)
2023	-	41,87 %	(moy. Strate 60,4 %)

Annexe : Législation

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexes

Code général des collectivités territoriales – Article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont assortis en annexe :

1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;

2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;

3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;

4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ;

b) a garanti un emprunt ;

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Supprimé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1520, 1609 quater, 1609 quinquies C et 1379-0 bis du code général des impôts et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Code général des collectivités territoriales – Article L1612-12

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de

gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Lorsque le compte administratif fait l'objet d'un rejet par l'assemblée délibérante, le projet de compte administratif joint à la délibération de rejet tel que présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional, s'il est conforme au compte de gestion établi par le comptable, après avis rendu sous un mois par la chambre régionale des comptes, saisie sans délai par le représentant de l'Etat, est substitué au compte administratif pour la mise en œuvre des dispositions prévues aux articles L. 1424-35, L. 2531-13 et L. 4434-9 et pour la liquidation des attributions au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée prévue à l'article L. 1615-6.